

Assemblée communale extraordinaire du mercredi 24 novembre 2010 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 38 du 20 octobre 2010 ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 juin 2010.
2. Présentation, discussion et adoption du règlement d'organisation du Syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », des communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques.
3. Présentation, discussion et adoption du règlement sur l'eau potable du Syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », des communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques.
4. Présentation, discussion et approbation d'un crédit-cadre de Fr. 14 800 000.– se référant au plan directeur du Syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », pour les quatre projets suivants :
 - l'adduction et l'interconnexion ;
 - le raccordement des exploitations agricoles et des autres bâtiments situés hors du périmètre ;
 - la rénovation partielle des réseaux locaux ;
 - le raccordement à un réseau d'eau de secours.
5. Divers.

Les règlements mentionnés sous les points 2 et 3 ont été déposés publiquement vingt jours avant l'assemblée communale, au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Le dépôt public est prévu encore 20 jours après l'assemblée. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée et remercie les personnes présentes. Elle excuse Monsieur Bertrand Mouttet.

Elle remercie tout particulièrement MM. Joël Maitin, Marcel Chételat, Denis Monnier, Jean-Luc Seuret, Suzanne Maître, Gabriel Friche, Jean-Pierre Neueunschwander, Jean-Paul Bloque, Romain Beuret et Michel Jobin, respectivement membres du comité de pilotage pour l'adduction en eau du Val Terbi et ingénieurs du projet pour leur présence ; ces messieurs interviendront aux points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Jean-Pierre Kottelat
- Eve Schaller
- Michel Kottelat
- Martine Brêchet

Il y a personnes 62 présentes sur les 439 ayants droit dans notre commune.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 juin 2010.

Après lecture par la secrétaire, l'assemblée l'accepte à l'unanimité.

2. Présentation, discussion et adoption du règlement d'organisation du Syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », des communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques.

Préambule

Au nom du comité de pilotage, Joël Maitin énumère les éléments principaux du projet concernant la création du syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi ».

La structure institutionnelle du Service des eaux du Val Terbi est prévue sous la forme d'un syndicat de communes. Il se compose d'un plan directeur articulé en 4 projets bien distincts que sont l'adduction et l'interconnexion des réseaux communaux, le raccordement des exploitations agricoles et des autres bâtiments situés hors périmètre, la rénovation partielle des réseaux locaux et le raccordement à un réseau de secours.

Au nom de la communauté d'ingénieurs mandataires, Michel Jobin, chef de projet, présente ensuite le projet global sous son aspect technique.

Celui-ci se caractérise, dans les grandes lignes, par la mise en place d'une conduite principale d'alimentation pour l'ensemble de la région. La conduite d'alimentation située entre le village de Mervelier et la Combe des Aas sera remplacée.

Le projet prévoit également l'alimentation des exploitations agricoles et des bâtiments situés hors de la zone bâtie et la rénovation partielle des réseaux existants. La 4^{ème} phase du projet concerne une alimentation de secours depuis l'A16 à Courrendlin.

Afin de parvenir à l'élaboration de ce projet, des études préliminaires ont été réalisées, notamment un inventaire précis des sources, de leur débit, de leur pression et un inventaire des besoins sur la base des données démographiques des communes concernées.

Le crédit cadre de Fr. 14'800'000.00 lié à la mise en place de ce plan directeur sera soumis au vote de cette assemblée. Comme mentionné précédemment, il s'articule en 4 volets qui bénéficieront tous de subventions importantes de la Confédération, des Services cantonaux et de l'assurance immobilière pour un montant global d'environ Fr. 9'000'000.00.

Le budget de fonctionnement du syndicat des eaux a été élaboré pour les années 2011 à 2020 sur la base des investissements à réaliser, lesquels seront bien sûr échelonnés dans le temps. Ce budget prévoit une facturation de la consommation d'eau sur la base d'une taxe de base de Fr. 100.00 et d'un prix de l'eau potable à Fr. 1.60 le mètre cube. La tarification sera cependant arrêtée par l'assemblée des délégués du futur syndicat.

Questions

Gérard Sautebin demande si notre village sera alimenté de la même manière qu'actuellement ? Oui, sauf en cas de problème, nous serions alimentés par le bas de la vallée.

Vincent Marquis demande qu'elle est la différence entre la source de la Doux et celle de la Combe des Aas ? La Doux est la meilleure source de toute la région.

Vincent Marquis demande si dans cette étude, la provenance des sources a été réalisée ? Non, les analyses ont été faites sur l'arrivée des sources mais pas au départ.

Michel Marquis ajoute que la source de la Doux n'est pas une source de surface et est beaucoup moins fragile à la pollution que la source de la Combe des Aas.

André Saucy demande que deviennent nos fontaines communales ? Le syndicat fournit l'eau gratuite pour ces installations.

Pierre Schaller demande si ce projet n'est pas trop luxueux ? le Copil répond NON.

Roland Marquis pense qu'une seule commune est perdante et que c'est la commune de Mervelier. Le Copil répond que de toute manière des investissements devront être réalisés sur notre territoire.

Patrick Chételat demande comment l'eau arrive sur le domaine du Grandmont. Le Copil répond : depuis le réservoir du Cornat.

Evelyne Kottelat demande si la ferme de la Neuvevie est englobée dans ce projet. Le Copil répond oui.

Etienne Kottelat demande qu'elle est le degré de pression ? Le Copil répond 4 bars. Etienne Kottelat répond que ce n'est pas possible.

Denis Jobin demande si le ruisseau de la Doux est préservé ? Le Copil répond oui. Par contre, ce point doit être discuté avec l'Office de l'Environnement.

Michel Marquis demande à réintroduire le réservoir du Cornat dans ce projet, car en 2003, il a alimenté tout le domaine du Grandmont. Le Copil répond négativement car la qualité de l'eau varie, le débit de la source est de 25 litres minutes et de toute manière dans le projet actuel, il y a assez d'eau.

Marcel Vogel demande si l'eau de secours est nécessaire depuis A16, et pourquoi ne pas s'intéresser plutôt à Rebeuvelier ? Le Copil répond que la solution de l'A16 n'est pas définitive.

Patrick Chételat ajoute qu'en 2003 on a tous tiré la langue, alors pourquoi supprimer des sources locales et aller chercher de l'eau de secours ailleurs ? Joël Maitin répond qu'en 2003, à Corban, il n'y avait plus une goutte d'eau.

Gérard Sautebin demande si l'épuration reste communale ? Le Copil répond oui.

Pierre Schaller demande si ce projet fait partie de la loi sur les marchés publics ? Le Copil répond oui.

Etienne Chételat demande qui paie les compteurs qui devront être installés à Mervelier ? Le Copil répond que c'est le syndicat.

Michel Marquis demande si dans dix ans on paiera toujours Fr. 100.00 de taxe et Fr 1.60 le m3.

Martine Brêchet trouve que la taxe de base n'est pas un système social.

Robert Reinhart demande sur quelle base le calcul pour la rénovation du réseau (Fr. 800'000.00) a été effectué ? Le Copil répond que cela dépend de l'âge et de l'état des conduites.

Denis Loviat précise que les conduites de Mervelier sont vieilles et devront être changées.

Patrick Chételat pense que des travaux sont inventés et que pour notre commune un tel investissement n'est pas nécessaire.

Denis Loviat ajoute que ce n'est pas une bonne réclame pour notre village d'avoir de la mauvaise eau.

Jean-Louis Fleury demande qu'est-ce que ce droit d'eau ? Le Copil répond que c'est une subvention pour les communes qui fournissent l'eau.

Michel Marquis demande si ce montant est fixe et non lié à la consommation ? Le Copil répond qu'il est fixe.

Michel Marquis demande selon l'article 14, si le syndicat est en déficit, est-ce que celui-ci est réparti entre les communes ?

Avant de passer au vote, une personne de l'assemblée demande à ce que celui-ci soit fait au vote à bulletins secrets. Suite au vote l'assemblée décide de voter à bulletins secrets.

Par un vote à bulletins secrets, les ayants droit adoptent le règlement d'organisation du syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », des communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques par 44 OUI contre 17 NON et un NUL.

3. Présentation, discussion et adoption du règlement sur l'eau potable du Syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », des communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques.

Monsieur Jean-Paul Bloque, conseiller communal, présente le règlement sur l'eau potable du syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi ».

Ce règlement définit les tâches et obligations concernant la fourniture d'eau potable, les relations entre le service des eaux et les consommateurs. Il décrit également les réseaux des conduites et installations de même que les modes d'administration du Service ainsi que les redevances.

Après approbation des ayants droit, seuls les éléments les plus importants de ce règlement sont présentés et expliqués.

Questions

Michel Marquis demande qui paie la vanne de raccordement ?

Julien Kottelat demande comment le syndicat va contrôler si les compteurs ne fonctionnent pas correctement ?

Marcel Vogel demande comment les centres d'intervention seront prévenus ? Le Copil répond que c'est le fontainier qui est en charge de cela.

Gérard Sautebin demande s'il y a un préposé par commune ? Le Copil répond que les employés actuels seront gardent leur poste.

Par un vote à main levée, les ayants droit adoptent le règlement sur l'eau potable du syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », des communes de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques, par 60 OUI contre 2 NON.

4. Présentation, discussion et approbation d'un crédit-cadre de Fr. 14 800 000.– se référant au plan directeur du Syndicat intercommunal « Service des eaux du Val Terbi », pour les quatre projets suivants :

- l'adduction et l'interconnexion ;
 - le raccordement des exploitations agricoles et des autres bâtiments situés hors du périmètre ;
 - la rénovation partielle des réseaux locaux ;
 - le raccordement à un réseau d'eau de secours.
-

Questions

Michel Marquis dit qu'il est totalement contre d'investir un tel montant en laissant de côté la source du Cornat et de plus, sans aucune garantie que le prix du m³ n'augmentera pas. Le Copil répond qu'il faut faire confiance au groupe de pilotage.

Gérard Sautebin ajoute que ce projet est exagéré.

Par un vote à main levée, les ayants droit approuvent le crédit cadre de Fr. 14'800'000.00 par 41 OUI contre 12 NON.

La Présidente des assemblées remercie le COPIL pour l'excellente présentation de cet important projet.

La parole est ensuite donnée à la délégation du comité de pilotage :

Joël Maitin coordinateur du projet tient à remercier vivement l'assemblée qui a voté pour le crédit cadre. Il remercie également ses collègues du comité et félicite les conseils communaux pour leur soutien.

Ce magnifique projet est un gage d'avenir pour tous et un projet novateur pour le Canton.

5. Divers.

Pierre Schaller

Monsieur Schaller demande comment s'est passée notre visite à Dietlikon ? Marlyse Fleury répond que nous avons été très bien accueillis et que surtout, les autorités actuelles continuent à s'intéresser à nos projets.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée 23h20 devant 62 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier